



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

J-10 VIGILANCE +10 !

Alors que les contours de cette nouvelle et énième réorg se dessinent, il demeure beaucoup d'inquiétude chez les agents. Elle bouleversera l'organisation avec la dissociation des TI/TE, la création d'îlots, la « distri mixt », les préparateurs, le Samedi après midi travaillé et le régime de travail.

« **Osons le changement, Osons le nouveau schéma industriel..** », **les incontournables de la DEX qui ne sont pas ceux de la CFDT !**

La CFDT sera extrêmement vigilante sur la charge d'empport et sur les évolutions décidées, notamment sur :

- L'équilibre nécessaire des tournées.
- Les dégagements des gardiens par les préparateurs.
- Le respect des chronogrammes et des accords.
- La mise en œuvre des îlots. Sachant que l'îlot Courbet/Hugo n'est pas prêt, les agents devront partir de la PPDC16 et prendront leur pause-déjeuner sur l'îlot Chaillot. Là aussi, la CFDT a demandé dans le cadre du CHSCT une visite ainsi qu'une compensation pour :
- Le haut le pied.

La CFDT a obtenu les compensations suivantes :

- ▶ Une prime 150 € pour accompagner l'effort d'adaptation et l'étiquetage des casiers.
- ▶ Une prime de 100 € pour les IP.
- ▶ Une prime de 200 € pour le passage en mixte (îlots).
- ▶ Une prime de 200€ pour les agents qui travailleront le samedi après-midi (îlots).
- ▶ Une indemnité concernant l'allongement géographique (îlots).
- ▶ Des embauches en CDI (4).
- ▶ Des promotions qui se feront en fonction de l'ouverture des RAP classe 1,2,3 sachant qu'en 2020 tous les agents encore 1.2 passeront en 1.3.

Pour les agents en horaires atypiques qui bénéficient des remboursements des frais de transport (PASS NAVIGO) et qui cesseront dès septembre, une indemnité de déplacement domicile / travail prévue par l'accord NAO sera créée :

- ▶ Trajet aller/retour supérieur à 20KM 100 € net par an.
- ▶ Trajet aller/retour supérieur à 25 KM 125€ net par an.
- ▶ Trajet aller/retour supérieur à 30 KM 130€ net par an.

Pour compenser le manque à gagner **la CFDT a obtenu une prime exceptionnelle de 250€.**

Même si nous sommes loin du compte en matière de reconnaissance des agents. Dans un contexte social marqué du sceau de l'exaspération, la CFDT a pris ses responsabilités en signant cet accord social afin de redonner un peu de pouvoir d'achat !

La CFDT émet de sérieuses réserves sur les objectifs avancés par la DEX : amélioration des conditions de travail, respect de l'équilibre vie prof/vie privé et surtout sur le bon fonctionnement des îlots. La CFDT restera vigilante dans la mise en œuvre de cette REORG.

**NÉGOCIER & AGIR
POUR CONSTRUIRE
NOTRE AVENIR !**



Bulletin d'adhésion



CFDT SF3C

3 rue d'Alleray 75015 Paris

Tél : 01 40 29 82 00

Fax : 01 40 29 82 10

contact@cfdt3c.org

www.cfdtsf3c.org